

Pour profiter du service, vous devez :

- Compléter et retourner le bon de commande, établir le montant vis-à-vis l'année de votre enfant et joindre le paiement.

Il est de votre responsabilité de vérifier le calendrier de votre enfant (sortie ou autre).

Aucun remboursement lors d'une absence ou école fermée ou autres.

Date limite pour la commande et le paiement : **lundi le 16 AVRIL 2018**

Les commandes reçues après le 16 avril 2018 devront être faites par téléphone ou email et seront augmentées de 1\$.

BON DE COMMANDE DU 23 AVRIL 2018 au 25 MAI 2018

#semaine	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
1	23	24	25	CRAZY LUNCH	CONGÉ
2	30	1	2	3	4
3	7	8	9	10	11
4	14	15	16	CRAZY LUNCH	CONGÉ
5	CONGÉ	22	23	24	25

Copie à conserver votre copie



BON DE COMMANDE DU 23 AVRIL 2018 au 25 MAI 2018

#semaine	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
1	23	24	25	CRAZY LUNCH	CONGÉ
2	30	1	2	3	4
3	7	8	9	10	11
4	14	15	16	CRAZY LUNCH	CONGÉ
5	CONGÉ	22	23	24	25

Copie à conserver votre copie

Veuillez encercler la ou les dates de votre choix

Liste des congé:

Nom de l'enfant : _____ Année : _____

Nombre de repas : _____ X 5,25\$ pour la petite portion = _____ \$

_____ X 6,25\$ pour la grosse portion = _____ \$

Email ou numéro de téléphone pour vous rejoindre en cas de problème : _____

Pour des questions, vous pouvez appeler Annick au **418-227-4444** ou bien par email **info@lesperesnature.com**

S.V.P. libellez le chèque à l'ordre des Pères Nature **daté du 23 avril 2018** et indiquez le nom de l'enfant.

En cas de sortie, le repas sera changé par un repas froid.

(Soit sandwich au jambon, croissant au jambon ou sous-marin au jambon)

Le choix sera décidé par les Pères Nature.

P.N. qu'en cas de tempête, les repas ne sont pas remboursables, mais créditaibles sur votre prochaine commande.

Pour tout autres cas, communiquez directement au Pères Nature.